

GPN2

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

(à nous retourner avant le 15 août 2022)

La rentrée se fera le lundi 26 septembre 2022 à 13h55.

Les numéros des chambres seront affichés à l'entrée des internats

(il n'y a pas possibilité d'arriver la veille et de manger à la cantine le lundi midi)

Documents à consulter sur le site du lycée : <http://www.lesbarres.fr> / Infos pratiques

Règlement intérieur	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Association des étudiants ALESA	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Plan Particulier de Mise en Sureté	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Règles de vie au CDI et Charte Informatique	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Dispositions financières	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Charte de vie de l'internat	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission

Documents à compléter

Dossier d'admission	A compléter (recto-verso)
Autorisation de prélèvement	A compléter
Fiche d'urgence (recto)	A compléter
Fiche santé (verso)	A compléter
Note d'information sur le bizutage	A compléter
Hébergement à l'internat le week-end	Convention à compléter si les conditions suivantes sont requises : ne pas avoir le permis, habiter à plus de 2h de route et ne pas avoir de transports en communs
Autorisation parentale : Etudiants mineurs	A compléter <i>(uniquement si l'étudiant est mineur)</i>

Documents à fournir

Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire	A joindre au dossier
Véhicule	Joindre la copie de la carte grise et de la carte verte du véhicule
R.I.B.	Joindre celui de l'étudiant
Notification de bourses	La validation définitive du dossier et la mise en paiement des bourses seront effectives que si ce document est remis
Chèque de cotisation à l'association des étudiants	D'un montant de 15€ à l'ordre de l'ALESA
Pour les étudiants dispensés d'EPS	Certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'E.P.S.
Attestation de Recensement au Service National ou Certificat Individuel de Participation à la J.A.P.D.	A joindre au dossier (obligatoire pour l'inscription au BTSA)
Carte d'identité recto-verso ou passeport	Valide au moment de l'examen (obligatoire pour l'inscription au BTSA)
Carte Vitale	Copie à joindre au dossier

Informations diverses

Pique-Nique	Il est indispensable de prévoir une boîte plastique, couverts et une gourde pour toutes sorties à la journée.
Journée de l'Arbre : 1 ^{er} et 2 octobre 2022	Participation des étudiants possible
Journée Portes Ouvertes du Lycée : 28 janvier 2023	Participation des étudiants possible

(1) Codification des professions

Agriculteurs 11 – Agriculteurs sur petite exploitation 12 – Agriculteurs sur moyenne exploitation 13 – Agriculteurs sur grande exploitation	Artisan, Commerçants, Chef d'entreprise 21 – Artisans 22 – Commerçants et assimilés 23 – Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus	Cadres et professions intellectuelles supérieures 31 – Professions libérales 33 – Cadres de la fonction publique 34 – Professeurs, professions scientifiques 35 – Professionnels de l'information, des arts et du spectacle 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires 42 – Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 – Clergé, religieux 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 – Techniciens 48 – Contremaîtres, agent de maîtrise	Employés 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 – Policiers et militaires 54 – Employés administratifs d'entreprises 55 – Employés de commerce 56 – Personnels des services directs aux particuliers	Ouvriers 62 – Ouvriers qualifiés de type industriel 63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 – Chauffeurs 65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 – Ouvriers agricoles
Retraités 71 – Anciens agriculteurs exploitants 72 – Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise 74 – Anciens cadres 75 – Anciennes professions intermédiaires	Retraités 77 – Anciens employés 78 – Anciens ouvriers 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 – Militaires du contingent	Retraités 84 – Elèves, étudiants 85 – Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) 86 – Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Déclaration ET autorisation de l'étudiant

Je soussigné(e) (Nom – Prénom)

Déclaration ET autorisation du responsable légal

Je soussigné(e) (Nom – Prénom)

DÉCLARE

- Oui Non ➔ avoir pris connaissance du **règlement intérieur** en cours et déclare confirmer l'**acceptation** de ses dispositions
- Oui Non ➔ avoir pris connaissance de la **date, heure et déroulement du 1^{er} jour de la rentrée scolaire** et déclare **respecter** ses informations
- Oui Non ➔ avoir pris connaissance de l'**Association** des étudiants « **ALESA** »
- Oui Non ➔ confirmer l'**acceptation** à l'adhésion de l'**Association** des étudiants
- Oui Non ➔ avoir pris connaissance des **Règles de Vie au CDI et de la Charte Informatique** et déclare confirmer l'**acceptation** de ses dispositions
- Oui Non ➔ avoir pris connaissance du **Plan Particulier de Mise en Sécurité** et déclare **respecter** les consignes
- Oui Non ➔ avoir pris connaissance des **dispositions financières** et déclare confirmer l'**acceptation** de ses dispositions
- Oui Non ➔ avoir pris connaissance de la **Charte de vie à l'internat**
- Oui Non ➔ l'**exactitude des informations** portées sur ce dossier

AUTORISE

- Oui Non ➔ autorise le lycée des Barres de Nogent-sur-Vernisson à utiliser des photos sur tous supports à l'occasion d'activités pédagogiques, sportives ou culturelles sur lesquelles l'étudiant paraît
- Oui Non ➔ autorise le lycée à photographier l'étudiant afin d'établir un trombinoscope de la classe

Fait à Le/...../.....	Signature de l'étudiant Précédé de la mention « lu et approuvé »	Signature des parents Précédé de la mention « lu et approuvé »
--------------------------------	---	---

DOSSIER DE RENTREE : AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Nom et prénom du responsable légal : _____
 Nom et prénom de l'élève : _____
 Classe : _____
Établissement fréquenté : **Les Barres**
Régime : Demi-pensionnaire Interne Interne-externé Externe
 Avez-vous fait une demande de bourse : Oui Non
 Étiez-vous prélevé l'an dernier : Oui Non
 Modalité de prélèvement (sur la base d'une estimation et réajusté au 2^{ème} semestre) : cochez selon votre choix
 Prélèvement mensuel (soit 8 échéances à compter du mois de novembre)
 le 5 chaque mois ou le 15 de chaque mois
 Prélèvement en 2 échéances
 le 05/12 et 05/06 ou le 15/12 et 15/06
 Je ne souhaite pas autoriser l'établissement à effectuer un prélèvement. Dans ce cas, je réglerai par chèque ou virement (à mon initiative) dès réception de ma facture.

N° National d'Emetteur :563165

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous, à compter du **mois de novembre**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

<p>DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER *</p> <p>* Nom / prénom : _____ * Adresse : _____</p>	<p>DESIGNATION DU CREANCIER</p> <p style="text-align: center;">Agent comptable EPLEFPA du Loiret 2190 AVENUE D'ANTIBES 45200 AMILLY</p>
<p>DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE *</p> <p>* Nom : _____ * Adresse : _____</p>	<p style="text-align: center;">TRESOR PUBLIC ORLEANS</p> <p style="text-align: center;">IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0001 843</p> <p style="text-align: center;">BIC TRPUFRP1</p>
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER *	
IBAN : _____	BIC : _____

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter (**obligatoire**) :

À RETOURNER SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ D'UN RIB (AGRAFÉ)

Note interne : joindre une copie de la fiche d'inscription

FICHE D'URGENCE année scolaire 2022-2023

Document non confidentiel valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : Prénom :

Classe : Régime : INT DP EXT

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Sexe : M F

Numéro de portable de l'étudiant :

Personnes à prévenir cocher le représentant légal :

Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
tél. domicile :	tél. domicile :	tél. domicile :
tél. travail :	tél. travail :	tél. travail :
Portable :	Portable :	Portable :

Père ou Mère décédé(e) : indiquer l'année :

Adresse du jeune si différente :
.....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre la photocopie des pages de vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

En aucun cas l'élève mineur quittera l'hôpital seul. Il devra être accompagné d'un parent ou d'un représentant légal

FICHE SANTÉ

année scolaire 2022-2023

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée.

Nom et Prénom de l'étudiant :

.....

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....

.....

Allergie(s) :

.....

.....

Handicap (à remplir obligatoirement) : Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle.....), une difficulté d'apprentissage (dyslexie) ou trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements sollicités.

NON

OUI

.....

Traitement(s) :

.....

.....

.....

.....

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.

Rédacteur : E. Thill

Date de validation : 02/07/21

Indice de révision : A

Note d'information sur le bizutage

Rentrée 2022/2023

Je soussigné(e) (Nom/Prénom de l'étudiant)atteste être informé des éléments suivants :

- Le bizutage* est interdit par la loi du 17 juin 1998 ;
- Il est interdit d'organiser ce type d'évènements ;
- Il est interdit de participer à des évènements de type « intégration » organisés par des étudiants
- Ma participation à des évènements non autorisés par la Direction se fait sous ma responsabilité aux risques de poursuites judiciaires

Je m'engage à respecter les règles et à informer la Direction du Lycée en cas de difficultés.

Signature de l'étudiant :

.....

Je soussigné(e) M./Mmeparents de l'étudiant
(Nom/Prénom) attente(nt) avoir pris connaissance de cette note d'information.

Signature des parents :

*(Le bizutage : est « une série de manifestations où les élèves anciens, usant et abusant de leur supériorité née de la connaissance du milieu, du prestige de l'expérience et d'une volonté affirmée de supériorité, vont imposer aux nouveaux arrivants, déjà en état de faiblesse, des épreuves de toute nature auxquelles, dans les faits, ils ne pourront se soustraire sous l'emprise de la pression du groupe, du conditionnement et de ce que l'on peut appeler des sanctions en cas de refus, comme l'interdiction d'accès à divers avantages de l'école, l'associations des anciens élèves... »).



CONVENTION
Réglant les conditions de mise à disposition des locaux
En-dehors du temps scolaire et pendant les vacances scolaires avec

En application de la circulaire n°93-294 du 15/10/1993, la présente convention est établie :

Entre les soussignés :

D'une part :

Le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres, site des Barres, à NOGENT-SUR-VERNISSON, de l’Etablissement public local d’enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Loiret, représenté par son directeur, Monsieur **Cédric AVRIL**, dûment habilité en tant que directeur par décision du conseil d’administration n°2021-02-35 en date du 01/07/2021, ci-après dénommé « le lycée »,

La ville de Nogent-sur-Vernisson, représentée par son Maire, Monsieur Philippe MOREAU, dûment habilité par décision du conseil municipal en date du 26/05/2020,

Et d'autre part :

Nom, prénom et classe de l'étudiant(e) : _____
ci-après dénommé « l'étudiant(e) »

Si étudiant mineur, Nom, prénom et adresse du responsable légal :

M/Mme _____

Considérant que
(à décrire) constituant un cas de force majeure nécessitant de permettre à l'étudiant :
_____ d'être présent sur le site du lycée en-dehors des
activités scolaires et périscolaires (le week-end et les veilles et retour de congés scolaires),

Vu la délibération n° 2022-01-09 du conseil d'administration de l'EPLEFPA du Loiret en date du 30 mars 2022,

Vu le règlement intérieur et la charte de l'internat,

Vu la convention cadre,

Il est convenu ce qui suit :

Pour la période du **01/09/2022** au **08/07/2023**, hors temps scolaire et lors des périodes de vacances scolaires :



I - DISPOSITIONS D'UTILISATION

La chambre de l'internat, les parties communes ainsi que la cuisine, la laverie, et les espaces verts, sont mis disposition de l'étudiant (e) qui devra les restituer en l'état ;

- Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à : **1 personne par chambre** conformément au classement du bâtiment ;
- à la signature de la convention, il est remis à l'étudiant un badge d'accès à sa chambre
- les jours et heures d'utilisation sont les suivants :
 - Du vendredi à 15h au lundi à 8h hors périodes de vacances scolaires
 - Du vendredi à 15h au samedi à 10h en périodes de vacances scolaires (départ en congés)
 - Du dimanche à 14h au lundi à 8h en périodes de vacances scolaires (retour de congés)

Pendant les heures de présence, l'étudiant est informé que l'ouverture et la fermeture des portes relève de sa compétence et de sa responsabilité.

L'admission de toute personne non signataire de la présente convention est interdite.

L'étudiant est informé de l'absence de surveillant pendant cette période d'utilisation. Le lycée ne pourra être tenu pour responsable de vols ou dommages causés aux biens ou aux personnes.

- l'étudiant s'engage à être présent à l'appel conformément au règlement intérieur, et à informer de ses absences ;
- l'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect du règlement intérieur, de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs ;
- l'étudiant s'engage à rendre les locaux dans l'état dans lequel il les a trouvés avant de les occuper ;
- l'étudiant s'engage à participer au planning de nettoyage de la cuisine et des parties communes.

II - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'étudiant reconnaît :

1 - avoir souscrit **une attestation d'assurance responsabilité extra-scolaire**, couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition :

Cette police porte le numéro : _____

Elle est souscrite le : _____

Auprès de : _____

2 - avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que des consignes spécifiques données par le représentant de la commune ;

3 - avoir constaté avec le chef d'établissement ou son représentant l'emplacement des moyens d'extinction, et avoir pris connaissance du fonctionnement des systèmes d'alarme, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours ;

4 - la personne à contacter, notamment en cas d'incidents techniques est **l'astreinte du lycée des Barres au N° 06 02 26 45 58.**

III - DISPOSITIONS SPECIFIQUES VU LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL

1 - Désinfection des locaux utilisés par l'étudiant

Eu égard au contexte particulier lié à la crise sanitaire et aux contraintes du lycée, l'étudiant s'engage à nettoyer et désinfecter les locaux mis à disposition en respectant le protocole sanitaire imposé par le Ministère de la Santé. Ce nettoyage et cette désinfection sont à sa charge.

La responsabilité du lycée ne saurait être engagée en cas d'inobservation de ces consignes.

IV - DISPOSITIONS FINANCIERES

L'étudiant s'engage à réparer et à indemniser l'établissement ou la collectivité propriétaire pour des dégâts matériels éventuellement commis et pour des pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel mis à disposition.

Le lycée renonce au versement de toute contribution financière en-dehors de la pension. L'étudiant (e) s'engage à participer aux actions de promotion du lycée et de solidarité organisés durant les périodes d'utilisation.

V - EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée :

- 1 - par le chef d'établissement à tout moment pour cas de force majeure ou pour tout motif sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'étudiant ;
- 2 - par l'étudiant pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au maire, à la collectivité propriétaire, et au chef d'établissement par lettre recommandée, dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.
- 3 - à tout moment par le chef d'établissement si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des dispositions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Fait à _____

Le _____

Pour le lycée, Le Directeur de l'EPLEFPA,	L'étudiant (ou son représentant légal pour les mineurs)
Cédric AVRIL	

Rédacteur : E. Thill

Date de validation : 08/06/22

Indice de révision : A



Autorisation parentale : demande d'absence à l'internat

Etudiants mineurs

Rentrée 2022/2023

Je soussigné M./Mme,
responsables légaux de l'étudiant(e).....
mineur jusqu'au

Autorise

N'autorise pas

(entourez la mention utile)

A sortir du lycée à la fin des cours (généralement à partir de 17h45)

Cette autorisation ne s'applique pas aux urgences médicales

Fait à, le

Signature :

